

La place de la levure de riz rouge au sein de l'officine : le point

Vu les différentes prises de position concernant les compléments alimentaires à base de levure de riz rouge, il reste important aujourd'hui d'informer correctement les personnes qui les utilisent, de répondre à leurs questions, de les rassurer le cas échéant sur la base des éléments qui suivent, de bien encadrer la dispensation et le bon usage, de bien distinguer les groupes de patients qui peuvent y trouver un intérêt de ceux pour qui ils sont contre-indiqués.

Le rôle du pharmacien est capital

Positionnement

L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a accordé aux compléments alimentaires à base de levure de riz rouge l'allégation de santé suivante : « contribue au maintien d'une cholestérolémie normale ».

Chez les patients en prévention primaire, l'estimation du risque cardiovasculaire par le médecin se fait au moyen de la [table SCORE](#) qui permet le calcul du risque de mortalité CV à 10 ans en fonction des 5 facteurs classiques de risque. Dans le contexte des nouvelles recommandations, le diabète conditionne d'emblée un «risque (très) élevé». Cette estimation du risque conditionne ou non en cas de taux de cholestérol faible, modéré ou élevé, la prescription d'une statine. Plus le risque cardiovasculaire est élevé plus la valeur cible de cholestérol à atteindre diminue.

Selon les guidelines européens ([guidelines ESC/EAS](#)), les compléments alimentaires à base de levure de riz rouge peuvent être pris en considération chez les patients présentant un taux élevé de cholestérol pour lesquels un traitement par statine n'entre pas en ligne de compte en fonction de leur risque cardiovasculaire.

En prévention et chez les patients qui utilisent de la levure de riz rouge, des mesures diététiques et une activité suffisante sont également à recommander.

Chez les patients qui souhaitent faire baisser un taux de cholestérol trop élevé malgré la mise en œuvre de mesures hygiéno-diététiques et qui n'entrent pas en ligne de compte pour un traitement par statine, la levure de riz rouge peut être prise en considération.

Informations essentielles

1. La levure de riz rouge est obtenue par la fermentation du riz par la moisissure rouge du genre *Monascus*
2. Les préparations à base de levure de riz rouge contiennent différentes monacolines dont la monacoline K apparentée à la lovastatine.
3. Jusqu'à 10 mg d'apport quotidien de monacoline K, les produits peuvent être considérés comme des denrées alimentaires.
4. Vu la parenté à la lovastatine, les effets indésirables rencontrés avec la monacoline K sont potentiellement similaires. Toutefois, il est attendu que, pour les doses les plus faibles (5 et 10 mg), la fréquence et la gravité soient diminuées.
5. La concentration en monacoline K dans les compléments alimentaires est variable. La levure de riz rouge peut contenir des ingrédients nocifs comme la citrinine. Cette substance est néphrotoxique. La teneur en citrinine est contrôlée au niveau européen dans le cadre de la législation alimentaire. La qualité du complément alimentaire est sous la responsabilité de la firme. Il est donc important pour le pharmacien de favoriser des produits issus de firmes bien connues et d'informer les patients sur les risques liés à des achats éventuels en ligne de produits d'origine douteuse.
6. Le risque d'interactions est le même qu'avec la simvastatine : la lovastatine présente dans la levure de riz rouge est un substrat du CYP3A4. Par ailleurs, l'utilisation concomitante de préparations de levure de riz rouge et de ciclosporine, d'inhibiteurs de protéase, de fibrates, d'acide nicotinique, et éventuellement d'ézétimibe, est associée à un risque accru de toxicité musculaire. (*Folia juin 2014*)

Comment encadrer la dispensation de compléments alimentaires à base de levure de riz rouge ?

1. Informer les patients (cf. supra)
2. Encoder toute dispensation dans le dossier pharmaceutique du patient qui utilise le produit et vérifier les interactions potentielles
3. Quels patients exclure :
 - a. Les patients à risque
 - i. Les femmes enceintes ou allaitantes,
 - ii. Les personnes ayant des problèmes hépatiques, rénaux ou musculaires,
 - iii. Les personnes de plus de 70 ans,
 - iv. Les enfants et les adolescents,
 - v. Les personnes prenant des médicaments hypocholestérolémiants (statine notamment !),
 - vi. Les personnes intolérantes aux statines ou à la levure de riz rouge.
 - b. Si un patient (homme > 40 ans ou femme > 45 ans) présente d'autres signes de risque cardiovasculaire (diabète, HTA, obésité, tabac, sédentarité, antécédents familiaux d'accident CV cardiovasculaire), lui conseiller au préalable une visite chez son médecin.
 - c. Si un patient se présente avec une ordonnance de statine et qu'il souhaite la remplacer par un complément alimentaire à base de levure de riz rouge, lui conseiller de suivre l'avis de son médecin.
 - d. En cas d'interaction médicamenteuse évidente
4. Informer sur la posologie correcte (idéalement en cas de posologie unique : une prise le soir au repas), les effets indésirables potentiels et les recommandations de bon usage.
5. Insister sur le suivi médical du taux de cholestérol.